

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023\_035

Rapporteur : Gilles MAYER

### Objet : Règlement du budget participatif

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	voitants	
29	22	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS
Date de convocation			Excusé-es :
16 mai 2023			
Date de publication			Gaëlle RIBY-CUNISSE procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS procuration à Irène GIRARD - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER procuration à Gilles MAYER
29 mai 2023			
Transmis en préfecture le			
26 mai 2023			
Rubrique : 7.10			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jessica NATALINO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales

Fort du succès de la 1<sup>ère</sup> édition du budget participatif qui s'est tenue en 2022, la commune reconduit ce dispositif de participation citoyenne qui répond aux objectifs qu'elle s'est fixé pour promouvoir l'engagement de ses habitants.

En 2022, 19 projets ont été déposés par les habitants, 3 ont été retenus par le vote citoyen. Ces 3 projets, relevant tant du cadre de vie que de l'animation de la vie locale, sont en cours de réalisation.

Pour la 2<sup>ème</sup> édition 2023 les citoyens sont invités à déposer un projet qui participe d'une « sobriété heureuse » et incite ainsi à prendre part aux défis des transformations pour un monde plus durable. Les projets seront recueillis jusqu'au 17 juin 2023, selon le calendrier suivant :

- Phase 1 : « je propose », du 17 avril au 17 juin
- Phase 2 : « on étudie », du 19 juin au 31 août
- Phase 3 : « je vote », du 9 septembre au 15 octobre
- Phase 4 : « nous réalisons », à compter de novembre

Le mode opératoire du budget participatif fixé par le règlement 2022 ayant permis une réalisation optimale du dispositif, il est reconduit pour cette année 2023 et pour les suivantes.

Vu l'avis favorable de la commission vie locale, citoyenne et culturelle du 15 mai 2023

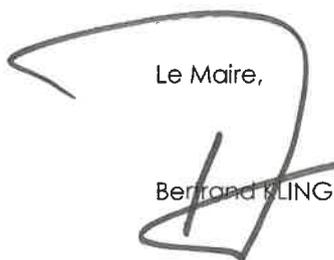
#### **Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**adopte** le règlement du budget participatif tel que présenté en annexe de la présente note de synthèse

**autorise** le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre du budget participatif

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,  
  
Bertrand KLING



La secrétaire de séance,  
  
Jessica NATALINO

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BUDGET PARTICIPATIF

## VILLE DE MALZÉVILLE

### Article 1 Le budget participatif : c'est quoi et comment ça marche ?

#### **Le budget participatif : qu'est-ce que c'est ?**

Le budget participatif est un dispositif de démocratie locale qui permet aux habitants de proposer des projets d'intérêt général, destinés à améliorer leur cadre de vie et leur quotidien et à renforcer le lien social.

Il permet aussi à tout habitant de voter pour les projets qui lui semblent les plus intéressants pour la ville et les Malzévillois.

Le dispositif est accessible à tous, par l'intermédiaire de supports numériques et physiques.

#### **Qui peut déposer un projet ?**

Tout citoyen ayant un moment de vie à Malzéville, adulte ou mineur scolarisé en école élémentaire et étapes supérieures, à titre individuel ou collectif, peut proposer un projet.

Un référent unique par projet devra être désigné. Pour les enfants mineurs, le dépôt du dossier nécessite une autorisation parentale.

#### **Qui peut voter pour un projet ?**

Tout citoyen impliqué dans la vie locale, adulte ou mineur à partir de la scolarisation en école élémentaire et étapes supérieures.

### Article 2 Mais concrètement, y a combien d'argent ?

Le budget participatif dispose d'une enveloppe dont le montant est voté chaque année par le conseil municipal. Cette somme allouée sera répartie entre les projets.

Les propositions peuvent relever d'un investissement (équipement durable) ou d'un projet ponctuel.

### Article 3 A quelles conditions mon projet est-il recevable ?

Pour être recevables, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- servir l'intérêt général de manière à profiter au plus grand nombre,
- concerner tout ou partie du territoire de la commune et relever du domaine public,
- s'inscrire dans le cadre des compétences de la ville,
- faire écho aux valeurs portées par Malzéville et la République.

Les projets doivent être suffisamment précis et détaillés pour pouvoir être évalués juridiquement, techniquement et financièrement par la ville. Ils doivent être compatibles avec les projets portés par la commune et ses partenaires et ne pas faire de doublon avec ceux déjà en cours d'étude ou de réalisation.

Les habitants seront encouragés dans leur réflexion et leur créativité et accompagnés par la ville pour mettre en forme leurs idées. Le service vie locale est là pour les aider :

- vielocaleassociative@malzeville.fr
- 03.83.29.92.27.

### Article 4 Comment puis-je déposer mon projet ?

Le projet est déposé sur la plateforme internet dédiée au budget participatif :

- <https://jeparticipe.metropolegrandnancy.fr/>

Il peut également être déposé en version papier à la mairie, sur le marché du mercredi et à l'espace Champlain (quartier Saint-Michel Jéricho, 75 rue Alexandre 1<sup>er</sup> à Saint Max).

### Article 5 Une fois déposé, que devient mon projet ?

Tout projet déposé fera d'abord l'objet d'une instruction de recevabilité par les services de la ville : analyse juridique, technique et financière. Dans ce cadre, les services pourront prendre contact avec le ou les porteurs de projets pour demander des précisions de manière à compléter les dossiers.

À la suite de cette analyse, un comité validera les projets qui seront proposés au vote des citoyens. Le comité des projets est présidé par le maire et composé de :

- **6 habitants** tirés au sort parmi : les conseil des sages, le conseil local de la vie associative et citoyenne, le conseil municipal d'enfants.
- **5 membres du conseil municipal** : l'adjoint responsable à la démocratie ouverte et coopérative, l'adjointe à l'animation de la vie locale et citoyenne, l'adjoint à l'aménagement des espaces publics, l'adjoint à la transition écologique, un conseiller municipal.

Les citoyens voteront ensuite pour les projets qui leur semblent les plus intéressants, principalement sur la plateforme <https://jeparticipe.metropolegrandnancy.fr/>. Les projets lauréats seront ceux qui auront cumulé le plus de votes.

Si mon projet est sélectionné par les citoyens, il est adopté en conseil municipal puis il est mis en œuvre.

### Article 6 Et tout ça c'est pour quand ?

Chaque année la municipalité précise le calendrier du budget participatif, et le cas échéant, la thématique de l'édition.